




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-20843-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.592

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : Mme Reine MERGER

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année, de soutenir un certain nombre d'associations qui, tant par leur programme que par leurs activités, sont particulièrement actives et contribuent, à destination de tous publics, à la promotion et à la présence active de l'idée européenne.

- **Mouvement Européen Provence**

Le M.E.P., association civique, s'est donné pour vocation d'informer et sensibiliser le grand public sur l'actualité de l'Europe en organisant des conférences, euro-cafés, dîner-débats et en intervenant dans les établissements scolaires et centres sociaux.

Association	Subvention 2010	Subvention 2011	Proposition pour l'année 2012 : Subvention de fonctionnement
Mouvement Européen de Provence	2 300€	2 300 €	2 300€

Cette proposition a été validée en date du 11 avril 2012.

- **Maison de Tübingen - Centre franco-allemand de Provence**

L'association propose, en partenariat avec l'association Franco-Allemande d'Avignon, dans le cadre de la semaine de l'Europe, une conférence « La France, l'Allemagne et l'avenir de l'Union Européenne. Divergences et Convergences » destinée à approfondir les connaissances du public sur le couple franco-allemand au sein de l'Union Européenne.

Cette association travaille déjà avec la Ville dans le cadre d'une convention d'objectifs, il convient à cet effet de lui attribuer une aide financière exceptionnelle.

Associations	Subvention 2010	Subvention 2011	Proposition pour l'année 2012 : Subvention exceptionnelle
Maison de Tübingen - Centre Franco- Allemand	300 €	300 €	500 €

Cette proposition a été validée en date du 11 avril 2012

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Mouvement Européen de Provence au titre de l'année 2012 sachant que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire **92048 6574 1528** qui présente les disponibilités suffisantes

DECIDER l'attribution au titre de 2012 d'une subvention exceptionnelle à l'Association Maison de Tübingen- Centre Franco –Allemand stipulée dans le tableau ci-dessus sachant que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire **92048 6748 1528** qui présente les disponibilités suffisantes

AUTORISER Mme le Maire ou l'Elu délégué aux Affaires Européennes à signer l'avenant N°1 à la convention d'objectifs existante entre l'association Maison de Tübingen Centre Franco Allemand, la Ville d'Aix en Provence.

2012.592 - AFFAIRES EUROPÉENNES-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Présents et représentés	: 41
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2012-2014 VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal, en date du désignée sous le terme «**La Ville**»
d'une part,

et,

L'association dénommée «Maison de Tübingen – Centre franco-allemand de Provence », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 19 rue du Cancel à Aix-en-Provence, représentée par son président en exercice, désignée sous le terme «**l'Association**»
d'autre part,

PREAMBULE

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 20 février 2012 n°2012-218, adopté une convention d'objectifs triennale établie avec l'Association sur la base d'un montant de 40 000 €.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 € pour sa participation à la Fête de l'Europe 2012 .

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article **4** de la convention, intitulé « Montant de(s) la subvention(s) et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la ville s'élèvera pour l'exercice 2012 à 40 000 € + 500 € soit 40 500 €.

Le montant de la subvention complémentaire de 500 € sera versé en une seule fois après le vote du conseil Municipal».

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)